

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 10 NOVEMBRE 2022 Délibération n° 10_10-11-2022
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 04/11/2022 Lieu de la séance : LE TEMPLE DE BRETAGNE Date de la séance : 10/11/2022
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, J. LERAY, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 30 Procurations : 4 Absents : 2 Nombre de votants : 34
Absents excusés ayant donné procuration à : S. PASCO pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à C. SACHOT C. PETER pouvoir à I. LE BELLEGO S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : C. SACHOT Rapporteur : M. MÉZARD
Absents excusés : E. SABATHIER A. JOGUET	

CONCOURS AUDACITY AWARDS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le concours Audacity Awards, initié par la CARENE en 2011 en partenariat avec CAP ATLANTIQUE, la chambre de Commerce et d'Industrie NANTES/ST NAZAIRE et les grands industriels, récompense un jeune créateur d'entreprises faisant preuve d'innovation, d'audace et contribue au dynamisme économique du territoire.

En 2022, le périmètre a été élargi à la Communauté de communes Estuaire et Sillon.

Celle-ci est donc sollicitée pour participer à hauteur de 1 000 € au concours des Audacity Awards en tant que nouveau partenaire et dans le cadre de sa compétence développement économique.

La Communauté de communes Estuaire et Sillon adhère à l'association Centre d'Initiatives Locales (CIL) pour l'accompagnement des porteurs de projets de son territoire auquel la subvention est versée.

Le bureau communautaire a émis un avis de principe favorable en date du 7 juin 2022,



CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VERSER une subvention à l'association Centre Initiatives Locales d'un montant de 1 000 €,
- ☛ DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif,
- ☛ D'AUTORISER le Président à émettre le mandat correspondant.

Fait le 10 novembre 2022

C. SACHOT
Secrétaire de séance


Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 17 NOV 2022
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 17 NOV 2022
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU